



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Notre référence : SGB/BAM

Le 9 décembre 2003

NOTIFICATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

Huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement Jeju (République de Corée), 29-31 mars 2004

1. La huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se tiendra au Centre international des conférences de Jeju (République de Corée), du 29 au 31 mars 2004. Les travaux débiteront le lundi 29 mars 2004 à 10 heures. La session/le forum est convoqué conformément à la décision 22/14 adoptée par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-deuxième session tenue en février 2003.
2. L'ordre du jour provisoire (UNEP/GCSS.VIII/1), tel qu'adopté par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-deuxième session est distribué avec la présente notification. L'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/GCSS.VIII/1/Add.1) contenant les suggestions du Directeur exécutif concernant l'organisation des travaux de la session/du forum et un calendrier provisoire des séances, ainsi que tous les documents de travail et d'information en vue de la session/du forum, seront distribués six semaines avant l'ouverture de la session/du forum.
3. La concertation qui se déroulera au cours de ce cinquième Forum ministériel mondial sur l'environnement portera principalement sur la dimension environnementale du module thématique «Eau, Assainissement et Etablissements humains» ainsi que ses questions transsectorielles, tel qu'il a été convenu par la Commission du développement durable à sa onzième session au titre de son programme de travail pluriannuel pour la période 2004-2005. La session/le forum examinera également des rapports intérimaires dont l'établissement a été demandé à la septième session extraordinaire et à la vingt-deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, dans les décisions ci-après : décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale en matière d'environnement, appendice, paragraphe 23; décision 22/1 I A sur le renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, paragraphes 4 et 5; décision 22/1 II sur l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin, paragraphe 4; décision 22/4 IV sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, paragraphe 9; décision 22/6 sur la promotion de modes de consommation et de production durables, paragraphe 8; décision 22/13 sur les petits Etats insulaires en développement, paragraphe 5; décision 22/17 I sur le suivi de la résolution 57/251 de l'Assemblée générale (rapport de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement), paragraphes 2, 6 et 7; décision 22/20 sur les budgets du Fonds pour l'environnement : projet de budget-programme et projet de budget d'appui au programme pour l'exercice biennal 2004-2005, paragraphes 8 et 31; et décision 22/21 sur l'application au niveau régional du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement, paragraphe 7, ainsi que la décision 22/24 sur l'ordre du jour provisoire, les dates et lieu de la session/du forum, paragraphes 1 et 2.

SECRETARIAT FOR GOVERNING BODIES

P.O. Box 30552, Nairobi, Kenya Tel:(254-20) 623416/3652/3386
Fax: (254-20) 217119/624275 E-mail: beverly.miller@unep.org

4. Il est recommandé que les travaux de la session/du forum se déroulent en séances plénières et que les débats prennent pour l'essentiel la forme de consultations ministérielles. La session/le forum pourra décider de créer des comités de sessions, dont un comité plénier, afin de se pencher sur les questions programmatiques, administratives et budgétaires.
5. Il s'est porté à l'attention des gouvernements que le cinquième Forum mondial de la société civile, se tiendra les samedi 27 et dimanche 28 mars 2004, avant la session/le forum. Les consultations informelles entre les groupes régionaux avant la session/le forum se dérouleront le dimanche 28 mars 2004 à 15 heures.
6. Une liste des Etats membres du Conseil d'administration pour 2004 figure à l'annexe I de la présente notification tandis que la composition géographique du Bureau du Conseil d'administration du PNUE est présentée à l'annexe II. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur, chaque membre du Conseil d'administration est représenté par un représentant accrédité, qui peut être accompagné des suppléants ou conseillers qu'il juge nécessaires. Etant donné que la session/le forum est appelé à débattre des questions examinées par le Comité des représentants permanents auprès du PNUE et compte tenu du rôle du Comité des représentants permanents en tant qu'organe subsidiaire du Conseil d'administration, les gouvernements jugeront peut-être utile d'inclure leurs représentants permanents parmi les membres de leurs délégations.
7. Les Etats membres du Conseil d'administration sont priés de communiquer au Directeur exécutif, au plus tard le 5 février 2004, les noms des représentants, suppléants et conseillers qui participeront à la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Les Etats habilités non membres du Conseil d'administration qui souhaitent participer aux travaux conformément à l'article 67 du règlement intérieur sont également priés de communiquer au Directeur exécutif, au plus tard le 5 février 2004, les noms de leurs représentants.
8. Les documents de la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement seront affichés sur le site Internet du PNUE à compter du 18 décembre 2003 et pourront être consultés en cliquant sur [Eighth special session of the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum](http://www.unep.org/gcss-8th) (Huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement) à l'adresse suivante : <http://www.unep.org/gcss-8th>.
9. L'inscription des participants se fera à partir du vendredi 26 mars 2004 à midi et se poursuivra chaque jour de 8 heures à 18 heures jusqu'au mercredi 31 mars 2004 à midi. Des informations à l'intention des participants concernant les hôtels, les formalités médicales, les visas, etc. seront envoyées, avec les formulaires d'inscription, six semaines avant la session/le forum. Ces informations seront également affichées sur le site Internet du PNUE.
10. Toute communication concernant la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement doit être adressée à :

The Secretary for Governing Council
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi, Kenya
Adresse télégraphique : UNITERRA NAIROBI
Télex : 22068 UNEP KE
Téléphone : (254-20) 623411/623431
Télécopieur : (254-20)623929/217119/623748/626865
Courrier électronique : beverly.miller@unep.org

Annexe I

ETATS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (2004-2007)

A. Composition géographique par ordre alphabétique (avec durée des mandats)

Allemagne *	Kazakhstan **
Antigua-et-Barbuda*	Kenya *
Arabie Saoudite **	Kirghizistan **
Argentine*	Maroc **
Bahamas **	Mexique **
Bangladesh **	Monaco **
Belgique *	Myanmar *
Brésil **	Namibie *
Bulgarie **	Nicaragua *
Burkina Faso **	Nigéria *
Cameroun **	Pays-Bas **
Canada *	Pologne **
Cap-Vert **	République arabe syrienne *
Chine *	République de Corée *
Colombie **	République tchèque *
Congo *	République-Unie de Tanzanie **
Costa Rica **	Roumanie *
Cuba *	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **
Etats-Unis d'Amérique *	Sénégal **
Fédération de Russie *	Somalie **
France *	Soudan *
Ghana **	Suède **
Grèce *	Suisse *
Hongrie **	Tchad *
Inde **	Turquie **
Indonésie *	Tuvalu **
Iran (République islamique d') **	Uruguay *
Israël **	Zambie *
Japon *	Zimbabwe *

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2005.

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2007.

B. Composition des groupes géographiques (avec durée des mandats)

GROUPE DES ETATS D'AFRIQUE

Burkina Faso **
Cameroun **
Cap-Vert **
Congo *
Ghana **
Kenya *
Maroc **
Namibie *
Nigéria *
République-Unie de Tanzanie **
Sénégal **
Somalie **
Soudan *
Tchad *
Zambie *
Zimbabwe *

GROUPE DES ETATS D'ASIE

Arabie Saoudite **
Bangladesh **
Chine *
Inde **
Indonésie *
Iran (République islamique d') **
Japon *
Kazakhstan **
Kirghizistan **
Myanmar *
République arabe syrienne *
République de Corée *
Tuvalu**

GROUPE DES ETATS D'EUROPE DE L'EST

Bulgarie **
Fédération de Russie *
Hongrie **
Pologne **
République tchèque *
Roumanie *

GROUPE DES ETATS D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES

Antigua-et-Barbuda *
Argentine *
Bahamas **
Brésil **
Colombie **
Costa Rica **
Cuba *
Mexique **
Nicaragua *
Uruguay *

GROUPE DES ETATS D'EUROPE OCCIDENTALE ET AUTRES ETATS

Allemagne *
Belgique *
Canada *
Etats-Unis d'Amérique *
France *
Grèce *
Israël **
Monaco **
Pays-Bas **
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord **
Suède **
Suisse *
Turquie **

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2005.

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2007.

Annexe II

COMPOSITION GEOGRAPHIQUE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE, 1981-2003

	1981	1982	1983	1984	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2001	2003
GROUPES REGIONAUX														
Groupe des Etats d'Afrique	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres
Groupe des Etats d'Asie	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP
Groupe des Etats d'Europe de l'Est	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp
Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP
Groupe des Etats d'Europe occidentale et autre Etats	Rapp	VP	Pres	VP	VP	Rapp	VP	Pres	VP	VP	Rapp	VP	Pres	VP

Note: Pres - Président
 VP - Vice-Président
 Rapp - Rapporteur
